



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 Mars 2013

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mars 2013

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne VILLENEUVE, Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Blandine GABORIEAU, Séverine ARNAUD, Philippe GUERY, Dominique PEULT, Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Pascal GUILLEMAND, Adeline GIRARDEAU.

ETAIENT EXCUSES : Eric BULTEAU, Jean-Loïc DURANDET, Etienne GUIBERT

Monsieur Jean-Loïc DURANDET donne pouvoir à M. Dominique PEULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François YOU

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 25 février 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point (n°8) : l'indemnité du receveur du Trésor Public de Montaigu « M. BAUDOUIN Yves »..

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40.

1- Marchés Publics : Aire de jeux et lotissement « Les Oranchères IV »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le projet de l'aire de jeux et pour la viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV ».



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Suite à l'appel à la concurrence pour l'aire de jeux, M. Jean-François YOU présente les propositions reçues.

Société	Montant de l'offre HT
➤ Ecoles Services	21 222.57 €
➤ Sportingsols.	29 966.00 €
➤ Sarl Badreau	19 395.00 €
➤ LAPPSET Citec	22 875.00 €
➤ Bois d'Orraine	Hors Délai €

Puis présente ceux du lotissement « Les Oranchères IV » pour la viabilisation. L'estimation HT avait été faite sur une base de 181 540.40 € HT

Société	Montant de l'offre HT
➤ Alain TP	159 032.70 €
➤ Acti TP-Gilbert	201 573.15 €
➤ Cholet TP	147 807.18 €
➤ Migné TP-SMTR-SOFULTRAP	143 598.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché pour l'aire de jeux à l'entreprise « SARL BADREAU » associée à l'entreprise « Extebois » pour un montant de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt quinze euros (19 395.00 €).
- D'ATTRIBUER le marché de viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV » à l'entreprise Migné TP-SMTR-SOFULTRAP pour un montant de cent quarante trois mille et cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente centimes.
- D'AUTORISER M. le Maire a signé les documents afférents à ces deux dossiers.

2- OGEC – Subvention pause méridienne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion avec l'OGEC, la commune propose de rembourser les charges du personnel pendant la pose méridienne.

La subvention demandée s'élève à deux mille euros (2 000.00 €) pour l'année scolaire 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la somme de deux mille euros (2 000.00 €) à l'OGEC
-



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

3- Participation à l' école publique de la commune de Beaurepaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beaurepaire a délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2013, la participation financière pour l'année 2013 des communes dont les enfants fréquentent l' école publique de Beaurepaire.

Conformément aux dispositions de la loi, la contribution à demander aux communes de résidence est fixée depuis 1992, à 100% du coût réel justifié.

Le montant de la participation pour 2013 (effectif de l'année scolaire 2011/2012) de communes de résidences concernées prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement liées au secteur public. Ces charges s'élèvent à quarante-six mille soixante douze €uros et quatre-vingt-treize centimes (46 072.93€) pour un nombre d'élèves moyen de 64.99, soit sept cents huit €uros et quatre-vingt-neuf centimes (708.89 €) par élève.

Selon la délibération du 22 février 2013, la commune de Bazoges-en-Paillers a un effectif de 4.13 enfants scolarisés à l'école publique de Beaurepaire.

En conséquence, la participation demandée par la commune de Beaurepaire est de deux milles neuf cent vingt-six €uros et six centimes (2 926.06€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la somme de deux milles neuf cent vingt-six €uros et six centimes (2 926.06€).
- D'INSCRIRE les crédits nécessaire à l'article 6558 au budget principal de la commune.

4 Forfait Communal pour l'école privée de Bazoges en Paillers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2012/2013, cinq enfants de Beaurepaire et trois enfants de Saint-Fulgent sont scolarisés à l'école privé de Bazoges en Paillers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux communes de résidence des enfants une participation liée aux dépenses de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DEMANDER cinq cent vingt €uros (520.00€) par élève ; soit mille cinq cent soixante €uros (1 560.00€) pour la commune de Saint-Fulgent et deux milles six cent €uros (2 600.00€) pour la commune de Beaurepaire.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire a signé tous documents concernant la demande de forfait communal auprès des commues de Beaurepaire et de Saint-Fulgent...

5 Tarifs salle.

Annule et remplace la délibération n°2012-11-05-75

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil du 5 novembre 2012, les tarifs de location des salles communales. pour les particuliers ont été fixé pour l'année 2013.

Cependant le tarif du 2^{ème} jour pour le foyer communal a été omis d'être noté.

Monsieur le Maire propose comme les autres tarifs de ne pas modifier le tarif du 2^{ème} jour de location pour le foyer communal

✓ **SALLE DES MOTTAIS :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2013	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur	130 €	156 €
2	Particuliers	Repas de famille / Réveillon/ Mariage <u>sur un jour</u>	330 €	396 €
3	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage <u>sur un week-end</u>	495 €	594 €
4	Associations Écoles	Fêtes / Réunions / Assemblée Générale / Repas / Fête d'école	Gratuit	Non
5	Particuliers – Associations	Cuisine	60.00 €	72.00 €

✓ **Foyer Communal :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2013	
			Commune	Hors Commune



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

5	Particuliers	Vin d'honneur	65 €	78 €
6	Particuliers	Repas de famille	170 €	204 €
7	Particuliers	Repas de famille sur un week-end	255 €	306 €
7	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non

✓ Salle du Foot :

Num Tarif	Type Manifestation	2013	
		Commune	Hors Commune
8	Réveillon uniquement (Forfait Ordures ménagères)	60 € + 10 €	Non

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les tarifs de location tels que détaillés ci-dessus.
- D'ABROGER la délibération 2012-11-05-75

Enquête publique – Chemin Rural des Oranchères

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 25 février au 8 mars 2013.

La présente enquête avait pour objet la numérotation cadastrale d'une portion de chemin.

Cette demande a été présentée en application des dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R141-4 à 9..

Le commissaire enquêteur a émis les constatations suivantes :

1. Constatant qu'aucune observation n'a été formulée par le public au cours de l'enquête.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

2. Considérant que les dispositions législatives et réglementaires ont été respectées.
3. Considérant que la numérotation partielle du chemin rural n'a aucune incidence sur la desserte des parcelles du lotissement « Les Oranchères IV ».

Selon les constatations présentées ci-dessus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet de numérotation cadastrale d'une partie du chemin communal desservant les parcelles cadastrées Section C n°215 et 234 sur le territoire de la Commune de Bazoges en Paillers pour une superficie d'environ 529 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la conclusion du Commissaire Enquêteur,
- D'AUTORISER M. le Maire a signé les documents afférents à ce dossier

7 Vote de la fiscalité 2013

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'impositions 2012.

Taxe d'Habitation	19.90 %
Taxe Foncière (bâti)	22.63 %
Taxe Foncière (non bâti)	52.90 %

Après avoir visualisé le budget investissement 2013 et vu le dynamisme des bases, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à vote à bulletins secrets:

- 12 votants : 10 pour maintenir le taux actuel et 2 pour augmenter le taux à 2 %
- DE MAINTENIR les taux d'impositions de 2012

8 Indemnité du Receveur du Trésor Public de Montaigu « M. BAUDOUIN Yves »

M. le Maire informe l'assemblée qu'une indemnité forfaitaire peut être versée au receveur du Trésor Public.

M. BAUDOUIN Yves, receveur du Trésor Public a une mission de conseil auprès des collectivités.

C'est une indemnité forfaitaire qui est prévue par les arrêtés ministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

L'indemnité du receveur pour l'année 2013 (gestion de 360 jours) s'élève à quatre cents soixante-six euros et huit centimes (466.08€)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la totalité de l'indemnité à M. BAUDOUIN Yves, receveur du Trésor Public de Montaigu soit quatre cents soixante-six euros et huit centimes (466.08€).



16 QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : **le 02 avril à 18 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 30.

	BÉNÉTEAU L.	DURANDET J.L	
GUERY Ph.	YOU J.F.	GUIBERT E.	ARNAUD S.
PASQUIET J.M.	VILLENEUVE M.	GABORIEAU B.	PEAULT D.
BULTEAU E.	GIRARDEAU A.	BROUSSEAU J.	GUILLEMAND P.